

DECISION DU MAIRE N°97/2023
prise en application de la délibération n° 44/2020

SUPPRESSION REGIE BUVETTE CAMPING

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n° 044/2020 en date du 9 juin 2020, donnant délégation au Maire pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22-16 et L2122-23,

Vu l'arrêté n°147-2017 de création d'une régie de recettes pour la buvette du camping ;

Considérant que la buvette du camping étant ouverte chaque année uniquement en été, ne peut être dotée d'un compte DFT ;

Considérant que la buvette du camping va être rattaché à la régie camping ;

Considérant l'avis conforme du comptable public en date du 21 novembre 2023 ;

DECIDE

Article 1er – A compter du 6 septembre 2023, il est décidé de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des recettes buvette camping, qui n'a plus lieu d'exister, étant donné que ce service ne peut constituer une régie autonome.

Article 2 – Le Maire et le comptable public assignataires de la Suze sur Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de la Sarthe et publiée.

Expédition en est adressée à Monsieur Le Sous-Préfet du Département de La Sarthe.

Fait à La Suze-sur-Sarthe, le 28 novembre 2023
Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le :

De la publication le : *mis en ligne le 28/11/2023*

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES

